



# QUELLE EAU BUVÉZ-VOUS ?

## ZONE DE DISTRIBUTION : ABLAIN ST NAZaire

### Conclusion sanitaire

L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées (paramètre sans limite réglementaire). Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieurs aux valeurs définies pour limiter les usages, sont mesurés. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau distribuée sont à mener.  
La présence de nitrates a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé.

Indicateur global de qualité	
A : Eau de bonne qualité	
B : Eau de qualité convenable	
C : Eau de qualité insuffisante	
D : Eau de mauvaise qualité	

Indicateur 2023 : C

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	
<b>A</b>	Très bonne qualité
<b>B</b>	Dépassements ponctuels de la limite réglementaire
<b>C</b>	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
<b>D</b>	

  

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	
<b>A</b>	Nombre de prélevements : 181 Conformité : 100 % Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
<b>B</b>	
<b>C</b>	
<b>D</b>	

  

FLUOR	
<b>A</b>	Nombre de prélevements : 24 Conformité : 33 % Nombre de substances recherchées : 183 Valeur maxi : 1,78 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl ; chloridazone méthyl desphényl ; chlorothalonil r471888 et 2 autres(s)
<b>B</b>	
<b>C</b>	
<b>D</b>	

  

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>PERCHLORATES</b>	Présence en quantité notable
<b>DURÉTÉ</b>	Eau très dure
<b>RETRAITES</b>	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eauportable.sante.gouv.fr">www.eauportable.sante.gouv.fr</a>
<b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>RESEAU D'EAU</b>	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
<b>ADOUCEUR</b>	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
<b>CHLORINE</b>	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
<b>RESEAU D'EAU</b>	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
<b>POUR ALLER PLUS LOIN</b>	

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.